



# Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

ARMP  
Agence de Régulation  
des Marchés Publics

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE DE REGULATION DES MARCHÉS PUBLICS  
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

**CERTIFICAT DE NON-EXCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS**  
CERTIFICATE OF NON-EXCLUSION FROM PUBLIC CONTRACTS

010703

I- Informations sur l'Appel d'Offres (AO) / Information on Tender

N° de l'AO / Tender No. : B18/DC/CIPM/ARMP du 09/07/2016

MO ou MOD / CA or DCA : ARMP

Objet / Subject : RELOOKAGE DE LA PLATEFORME DU SITE WEB

II- Quittance / Receipt

N° / No. : 16092369

Date et lieu : 09/06/2016  
Date and place

Je soussigné, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, certifie que la base des informations disponibles à l'ARMP ce jour :  
I, the undersigned Genral Manager of the Public Contracts Agency based on the informations available at the PCRA on this day, hereby certify that:

L'Entreprise GRAPHIQUE DESIGN S.A  
The Company

Adresse, Téléphone et Fax NORD BP:845  
Adress, Phone and Fax

N° Contribuable P587912365478T N° Registre de Commerce RCGSG4125  
Taxation Reference No. Commercial Registration No.

Ne figure pas sur la liste des entreprises exclus des marchés publics / Does not figure on list of Companies excluded from the public Contracts

Fait à Maroua le 09/06/2016  
Done at

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
THE GENERAL MANAGER

010703014654801135611

B.P : 6604 Yaoundé Adresse de vérification: www.pridesoft.arp.cm/cne SMS: 695539718 Site web: www.arp.cm

Le CNE  
ELECTRONIQUE  
est désormais disponible !  
(e-CNE)

Accès Facile  
Sécurisé

DANS CE NUMERO :

- Formulaire de demande de CNE
- Formulaire d'abonnement au Journal

SOCIAL

04

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

02

ADMINISTRATION

03

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun  
Fax : 222 206 043 / 222 203 326  
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : [infos@arp.cm](mailto:infos@arp.cm)  
Internet : [www.arp.cm](http://www.arp.cm)

N° 1152

26 Septembre 2016

26 September 2016

17H22/5:22 PM

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél.(\*) : ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

.....

Montant(en chiffres)(\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



## SOMMAIRE

### # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>1</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">43/C/PR/MINMAP/DR-LT/SMI/EEE/2016</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°043/C/PR/MINMAP/DR-LT/SMI/BST/EEE/2016 DU 22/09/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION N°001/DCE/GG/CMSOK/CRPM-LT/2016 DU 09 AOÛT 2016, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°004423/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA5 DU 12/07/2016, RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE FERME AVICOLE ECOLE À SONGMBENGUE, COMMUNE DE MASSOK, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. FINANCEMENT: BUDGET FEICOM/COMMUNE DE MASSOK
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>2</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">COMMUNIQUE N° 044C/MINMAP/DRMAP-LT/SMAS/BSMS/2016</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 044C/MINMAP/DRMAP-LT/SMAS/BSMS/2016 DU 23/09/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°0032/AONO/DRMAP-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 DU 24 AOÛT 2016, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES (ENTRÉE RÉSERVE NDOHKONG-NDOM 2) DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANGA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL,
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>3</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">76/16/DG/CNPS</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 76/16/DG/CNPS DU 21 SEPTEMBRE 2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 16/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 18 AOUT 2016 POUR LA CONSTRUCTION DES BACHES A EAU SUR LES SITES DES CENTRES DE PREVOYANCE SOCIALE DE YAGOUA, MAROUA, GAROUA, BUEA, EDEA ET EBOLOWA, EN PROCEDURE D'URGENCE
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>4</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">74/16/DG/CNPS</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 74/16/DG/CNPS DU 20 SEPTEMBRE 2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 13/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 05 AOUT 2016 RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLÔTURE DE L'IMMEUBLE SIÈGE CÔTÉ MÉDECIN CONSEIL NATIONAL ET DE RÉHABILITATION DE CELLE EXISTANTE
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>5</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">69/16/DG/CNPS</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°69/16/DG/CNPS DU 13 SEPTEMBRE 2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N° 005/16/DG/DAG/CIPM/CNPS DU 05 AOUT 2016 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE NEUF DE TYPE MINI-CAMIONNETTE, QUATRE (04) PORTIERES, 4X4, CLIMATISE A LA CNPS
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>6</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 016/CAD5/CIPM/2016</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> DECISION N° 016/CAD5/CIPM/2016 PORTANT ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS BATIMENTS (LOT 1), ET CONSTRUCTION DU BUREAU DE LA DIRECTRICE (LOT 2) A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LA CITE SIC DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ÈME, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0018/A0NO/CAD5/CIPM/2016 DU 05 AOUT 2016  <b>Nature de prestation</b> Autres Infrastructures  <b>Date de cloture</b> N/A
----------	---

<b>7</b>	<b>Reference</b> <a href="#">0435/D/MINATD/CPM du 20 Septembre 2016</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> DECISION N°00435/D/MINATD/CPM DU 20 SEPTEMBRE 2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA SÉLECTION D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES CHARGÉ DE LA MISE EN PLACE D'UNE INTERFACE DE REMONTÉE DES DONNÉES AU MINATD.  <b>Nature de prestation</b> N/A  <b>Date de cloture</b> N/A
----------	--

<b>8</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 044C/MINMAP/DRMAP-LT/SMAS/BSMS/2016</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> DECISION N°44 /D /PR/MTIVMAP/DRIVIAP-LT/SMAS/BSMS/2016, PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE, RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES N°0032/A0NO/DRMAP-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 DU 24 AOÛT 2016, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LA MAITRISE D'OEUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES (ENTRÉE RÉSERVE NDOHKONG-NDOM 2) DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANGA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.  <b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières  <b>Date de cloture</b> N/A
----------	---

<b>9</b>	<b>Reference</b> <a href="#">1197/16/DG/CNPS</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> DECISION N° 1197/16/DG/CNPS DU 13 SEPTEMBRE 2016 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ISSU DE LA DEMANDE DE COTATION N° 005/16/DG/DAG/CIPM/CNPS DU 05 AOÛT 2016 POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE NEUF DE TYPE MINI-CAMIONNETTE, QUATRE (04) PORTIÈRES, 4X4, CLIMATISÉ À LA CNPS  <b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux  <b>Date de cloture</b> N/A
----------	---

<b>10</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 43/PR/MINMAP/DR-LT/SMI/BST/EEE/2016</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> DECISION N° 43/PR/MINMAP/DR-LT/SMI/BST/EEE/2016 DU 22 SEPT 2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION N°001/DCE/GG/CMSOKJCRPM-LT/2016 DU 09 AOÛT 2016, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°004423/L/MINMAP/SG/DGM1/DMBEC/CEA5 DU 12/07/2016, RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE FERME AVICOLE ECOLE À SONGBENGUE, COMMUNE DE MASSOK, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. FINANCEMENT: BUDGET FEICOM/COMMUNE DE MASSOK  <b>Nature de prestation</b> N/A  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>11</b>	<b>Reference</b> <a href="#">1231/16/DG/CNPS</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> DECISION N° 1231/16/DG/CNPS DU 20 SEPTEMBRE 2016 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 13/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 05 AOUT 2016 RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLÔTURE DE L'IMMEUBLE SIÈGE CÔTÉ MÉDECIN CONSEIL NATIONAL ET DE RÉHABILITATION DE CELLE EXISTANTE, EN PROCÉDURE D'URGENCE  <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

#

## RESUME DES CONSULTATIONS

12

<b>Reference</b>	<a href="#">1242/16/DG/CNPS</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	DECISION N° 1242/16/DG/CNPS DU 21 SEPTEMBRE 2016 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 16/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 18 AOÛT 2016 POUR LA CONSTRUCTION DES BÂCHES À EAU SUR LES SITES DES CENTRES DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE YAGOUA, MAROUA, GAROUA, BUÉA, EDÉA ET EBOLOWA, EN PROCEDURE D'URGENCE
<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
<b>Date de cloture</b>	N/A



# DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU LITTORAL

**COMMUNIQUE N°043/C/PR/MINMAP/DR-LT/SMI/BST/EEE/2016 DU 22/09/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION N°001/DCE/GG/CMSOK/CRPM-LT/2016 DU 09 AOÛT 2016, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°004423/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA5 DU 12/07/2016, RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE FERME AVICOLE ECOLE À SONGMBENGUE, COMMUNE DE MASSOK, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. FINANCEMENT: BUDGET FEICOM/COMMUNE DE MASSOK**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral, **Autorité Contractante**, porte à la connaissance du public que :

Par Décision N°043/D/PR/MINMAP/DR-LT/SMI/BST/EEE/2016 du **22/09/2016**

L'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire du Marché relatif au Dossier de Consultation susmentionné pour les montants et délai suivants :

Entreprise	Montant TTC lu lors du dépouillement (FCFA)	Montant TTC corrigé (FCFA)	Délai (mois)
TASSMO SARL, BP : 4160 Douala, tel 699445065/696035359	89 209 570	89 209 570	Cinq (05) mois.

Le représentant de ladite entreprise est invité à se présenter à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de Marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

Par ailleurs, les soumissionnaires ci-après, n'ont pas été retenus pour les motifs suivants :

N° d'ordre	Soumissionnaire	Montant TTC Lu lors du dépouillement (FCFA)	Montant TTC corrigé (FCFA)	Motifs d'élimination
01	MASSAMBA SARL BP 19 Yaoundé, Tel: 699 85 4040	Éliminé à l'ouverture	Éliminé à l'ouverture	Attestation de domiciliation bancaire non conforme ; soumission CNPS absente
02	Ets La MERVEILLE, BP 20 648 Yaoundé, Tel 679 367 621/695905893	_____	_____	Attestation de non redevance absente



## DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU LITTORAL

**COMMUNIQUE N° 044C/MINMAP/DRMAP-LT/SMAS/BSMS/2016 DU 23/09/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°0032/AONO/DRMAP-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 DU 24 AOÛT 2016, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES (ENTRÉE RÉSERVE NDOHKONG-NDOM 2) DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANGA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral, « Autorité Contractante », communique :

L'Entreprise **STEED SARL**, BP 4578 Douala, Tél 677 76 80 10, est par décision **N° 044 /D/PR/MINMAP/DRMAP-LT/SMAS/2016** du **23/09/2016** déclarée attributaire de la Lettre Commande objet de l'Appel d'Offres susmentionné pour un montant de **8 281 155 (huit millions deux cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-cinq) Francs CFA TTC** et un délai de **cinq (05) mois**.

Le représentant de ladite Entreprise est invité à se présenter à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral sise à l'immeuble de la Sous-Préfecture de Douala 1<sup>er</sup> à BONANJO, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent Communiqué, en vue de la souscription de son projet de Lettre Commande. Passé ce délai, Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

*DOUALA le 23 Septembre 2016*

*Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL*

**SAÏDOU HAMASSEO**

## CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

**COMMUNIQUE N° 76/16/DG/CNPS DU 21 SEPTEMBRE 2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 16/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 18 AOUT 2016 POUR LA CONSTRUCTION DES BACHES A EAU SUR LES SITES DES CENTRES DE PREVOYANCE SOCIALE DE YAGOUA, MAROUA, GAROUA, BUEA, EDEA ET EBOLOWA, EN PROCEDURE D'URGENCE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale communique :

L'Appel d'Offres National Ouvert n° 16/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 18 août 2016 relatif à la construction des baches à eau sur les sites des centres de prévoyance sociale de Yagoua, Maroua, Garoua, Buéa, Edéa et Ebolowa, en procédure d'urgence est déclaré infructueux, aucune entreprise n'ayant soumissionné ledit Appel d'Offres.

YAOUNDE le 21 Septembre 2016

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier**

## CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

**COMMUNIQUE N° 74/16/DG/CNPS DU 20 SEPTEMBRE 2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 13/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 05 AOUT 2016 RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLÔTURE DE L'IMMEUBLE SIÈGE CÔTÉ MÉDECIN CONSEIL NATIONAL ET DE RÉHABILITATION DE CELLE EXISTANTE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale communique :

L'Appel d'Offres National Ouvert n° 13/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 05 Aout2016Relatif aux travaux d'extension de la clôture de l'immeuble siège côté Médecin Conseil National et de réhabilitation de celle existante, en procédure d'urgence, est déclaré infructueux, aucune entreprise n'ayant soumissionné le Marché considéré.

YAOUNDE le 20 Septembre 2016

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier**

## CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

**COMMUNIQUE N°69/16/DG/CNPS DU 13 SEPTEMBRE 2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N° 005/16/DG/DAG/CIPM/CNPS DU 05 AOUT 2016 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE NEUF DE TYPE MINI-CAMIONNETTE, QUATRE (04) PORTIERES, 4X4, CLIMATISE A LA CNPS**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale communique :

Le soumissionnaire **KOREAN CONTRACTORS**, B.P 8238 Yaoundé est déclaré adjudicataire du Marché issu de la Demande de Cotation n°005/16/DG/DAG/CIPM/CNPS du 05 août 2016 pour la fourniture d'un véhicule neuf de type mini-camionnette, quatre (04) portières, 4x4, climatisé à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, pour un montant de **FCFA TTC 19 080 000** (dix-neuf millions quatre-vingt mille) et un délai de livraison de sept (07) jours.

Ledit soumissionnaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9<sup>ème</sup> étage, porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS à la place de l'indépendance, pour les formalités de notification d'attribution du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 13 Septembre 2016

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier**

## COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5E (KOTO)

**DECISION N° 016/CAD5/CIPM/2016 PORTANT ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS BATIMENTS (LOT 1), ET CONSTRUCTION DU BUREAU DE LA DIRECTRICE (LOT 2) A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LA CITE SIC DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ÈME, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0018/A0NO/CAD5/CIPM/2016 DU 05 AOUT 2016**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, AUTORITE CONTRACTANTE**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu le décret n° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune d'Arrondissement de Douala 5ème ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'arrêté n° 006/A/MINMAP/SG/DAJ du 17 avril 2013 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certaines communes d'Arrondissement ;

Vu l'arrêté n° 0196/CAB/MINMAP du 20 septembre 2013 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des communes d'Arrondissement ;

Vu la décision n° 065/D/MINMAP/SG/DAJ du 19 novembre 2013 constatant la composition des Commissions internes de Passation des marchés auprès de certaines communes d'Arrondissement Considérant la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juillet 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant le budget de la Commune d'Arrondissement de Douala 5ème exercice 2016 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert n°0018/A0NO/CIPM/CAD5/2016 du 05 août 2016 pour les travaux de réhabilitation de certains bâtiments (LOT 1), et construction du bureau de la Directrice (LOT 2) à l'Ecole Primaire Publique de la Cité SIC, dans l'Arrondissement de Douala 5ème ;

Considérant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès CAD5 du 13 septembre 2016.

### DECIDE

Article 1er: Les Etablissements ci-dessous désignés sont adjudicataires à l'issue de l'Appel d'Offres National Ouvert



n°0018/A0NO/CIPM/CAD5/2016 du 05 août 2016 pour les travaux de réhabilitation de certains bâtiments (**LOT 1**), et construction du bureau de la Directrice (**LOT 2**) à l'Ecole Primaire Publique de la Cité SIC, dans l'Arrondissement de Douala 5<sup>ème</sup>.

SOUSSIONNAIRES	LOT	MONTANT HTVA	MONTANT TTC	DELAI EXECUTION
ETS EREF BP 3197 DOUALA	LOT 1	27.130.600 FCFA	32.353.241 FCFA	03 MOIS
ITALAFRIC  ENTERPRISE BP 42 BUEA	LOT 2	6.124.200 FCFA	7.303.109 FCFA	03 MOIS

**Article 2** : La présente décision tient lieu de main levée de caution de soumission

**Article 3** : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer dans un délai de ~~10 jours~~ **10 jours à la Mairie de Douala le 19 Septembre 2016** à la Mairie de Douala 5<sup>ème</sup> Secrétariat des Marchés Publics retirer leurs offres, passé ce délai ; elles seront purement et simplement détruites.

Le MAIRE

**Article 4** : Les Directeurs Généraux de ces Etablissements sont priés de se présenter à la Mairie de ~~EBANDA~~ **EBANDA** pour recevoir notification et le er.q.jete marché.

## MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DÉCENTRALISATION

**DECISION N°00435/D/MINATD/CPM DU 20 SEPTEMBRE 2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA SÉLECTION D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES CHARGÉ DE LA MISE EN PLACE D'UNE INTERFACE DE REMONTÉE DES DONNÉES AU MINATD.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation,**

**VU** la Constitution ;

**VU** la loi n°2015/019 du 21 décembre 2015 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 ;

**VU** le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012;

**VU** le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

**VU** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés publics ;

**VU** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

**VU** le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

**VU** le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

**VU** le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

**VU** le décret du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

**VU** l'arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres;

**VU** l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

**VU** la décision n°12/D/CAB/MINMAP du 18 février 2013 constatant la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés ;

**VU** la circulaire n° 04/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

**VU** la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

**VU** la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés



publics ;

**VU** la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

**VU** la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des marchés publics ;

**VU** la circulaire n°00909/C/MINFI du 31 décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2016;

**Considérant** l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint n° 0077/AONR/MINATD/CPM/2016 du 13 Juillet 2016 relatif à la sélection d'un Cabinet ou Bureau d'Etudes chargé de la mise en place d'une interface de remontée des données au MINATD;

**Considérant** la soumission formulée par **SOLTEC SARL**;

**Considérant** le procès-verbal de la réunion en date du mercredi 07 septembre 2016 de la Commission de Passation des Marchés placée auprès du MINATD;

**Considérant** les nécessités de service,

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à la société **SOLTEC SARL, BP : 11887 Yaoundé**, la Lettre-Commande relative à la mise en place d'une interface de remontée des données au MINATD, pour un montant de **vingt-trois millions neuf-cent soixante treize mille cinq-cent treize (23 973 513) Francs CFA, Toutes Taxes Comprises.**

YAOUNDE le 20 Septembre 2016

**Article 2.**-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de **trois (03) mois.**

Le **MINISTRE**

**SADI René Emmanuel**

**Article 3.**-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

## DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU LITTORAL

**DECISION N°44 /D /PR/MTIVMAP/DRIVIAP-LT/SMAS/BSMS/2016, PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE, RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES N°0032/AONO/DRMAP-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 DU 24 AOÛT 2016, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LA MAITRISE D'OEUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES (ENTRÉE RÉSERVE NDOHKONG-NDOM 2) DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANGA, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU LITTORAL,**

**« AUTORITE CONTRACTANTE »**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012 /075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministère Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant Création, Organisation et Fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0175/CAB/PR du 02 avril 2015 nommant **Monsieur SAIDOU HAMASSEO** comme **Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral** ;

Vu la Décision N°0015/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 Février 2013 constatant la **composition** de la **Commission Régionale de Passation des Marchés du Littoral** ;

Vu le Décret N°2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret

N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Budget d'Investissement Public, Exercice 2016 ;

Considérant l'Appel d'Offres N°0032/AONO/DRMAP-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 du 24 Août 2016, Pour la Maitrise d'oeuvre technique des travaux de réhabilitation et traitement des points critiques (entrée réserve Ndohkong-Ndom 2) dans l'Arrondissement de Mbanga, Département du Moungo, Région du Littoral.

Considérant les rapports de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du **14** et **19** septembre 2016 ;

Considérant le Procès-Verbal de la session N°076 du 19 septembre 2016, de la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics du Littoral, relatif à ladite attribution ;

Vu la lettre de la proposition d'attribution N°381/152/L/CRPM/LT du 20 septembre 2016 du Président de la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics du Littoral ;

## DECIDE

**Article 1** : L'Entreprise **STEED SARL, B.P : 4578 Douala tel 677 76 80 10**, est déclarée

adjudicataire de la Lettre Commande à l'issue de l'Appel d'Offres sus-rappelé, pour un montant de **8 281 155 (huit millions deux cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-cinq) Francs CFA TTC** et un délai de **cinq (05) mois**.

*DOUALA le 23 Septembre 2016*

**Article 2**: Le Représentant de l'Entreprise adjudicataire est prié de se présenter à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral dès publication de la présente Décision, dans un délai maximal de sept (07) jours à compter de la présente procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

**SAÏDOU HAMASSEO**

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

## CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

**DECISION N° 1197/16/DG/CNPS DU 13 SEPTEMBRE 2016 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ISSU DE LA DEMANDE DE COTATION N° 005/16/DG/DAG/CIPM/CNPS DU 05 AOÛT 2016 POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE NEUF DE TYPE MINI-CAMIONNETTE, QUATRE (04) PORTIÈRES, 4X4, CLIMATISÉ À LA CNPS**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

- VU le Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- VU le Décret n°99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- VU le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Circulaire n°0004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- VU la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- VU l'Avis de Consultation n°005/16/DG/DAG/CIPM/CNPS du 05 août 2016 ;
- VU le procès-verbal des travaux de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CNPS en sa session du 30 août 2016 ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- le soumissionnaire **KOREAN CONTRACTORS** B.P 8238 Yaoundé est déclaré adjudicataire du Marché issu de la Demande de Cotation n°005/16/DG/DAG/CIPM/CNPS du 05 août 2016 pour la fourniture d'un véhicule neuf de type mini-camionnette, quatre (04) portières, 4x4, climatisé à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, pour un montant de **FCFA TTC 19 080 000 (dix-neuf millions quatre-vingt mille)** et un délai de livraison de **sept (07) jours**.

**Article 2.**- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 13 Septembre 2016

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier**

## DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU LITTORAL

**DECISION N° 43/PR/MINMAP/DR-LT/SMI/BST/EEE/2016 DU 22 SEPT 2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION N°001/DCE/GG/CMSOKJCRPM-LT/2016 DU 09 AOÛT 2016, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°004423/L/MINMAP/SG/DGM1/DMBEC/CEA5 DU 12/07/2016, RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE FERME AVICOLE ECOLE À SONGMBENGUE, COMMUNE DE MASSOK, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. FINANCEMENT: BUDGET FEICOM/COMMUNE DE MASSOK**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU LITTORAL, « AUTORITE CONTRACTANTE »

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012 /075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministère Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant Création, Organisation et Fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant **certaines** dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0175/CAB/PR du 02 Avril 2015 nommant **Monsieur SAIDOU HAMASSEO** comme Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral ;

Vu la Décision N°0015/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 Février 2013 constatant la composition de la Commission Régionale de Passation des Marchés du Littoral ;

Vu le Décret N°2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et Fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ,

Considérant le Budget FEICOM/Commune de MASSOK de l'exercice 2013 et suivant Considérant la Consultation N°001/DCE/GG/CMSOK/CRPM-LT/2016 du 9 Aout 2016;

Considérant le rapport d'analyse y relatif du 16 Septembre 2016 de la Sous-Commission d'Analyse des Offres ;

Considérant le Procès-Verbal de la session N°071 du 16 Septembre 2016 de la Commission Régionale de Passation des Marchés du Littoral relatif à ladite attribution ;

Considérant la lettre de proposition d'attribution N°375/148/L/CRPM/LT du 19 Septembre 2016, du Président de la Commission Régionale de Passation des Marchés du Littoral ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La Société **TASSMO SARL, BP 4160 Douala**, tel : **696 035 359/699 445 065** est déclarée adjudicataire du Marché relatif à la Consultation sus-rappelée, pour un montant TTC-de: **89 209 570 FCFA** et un délai de **(05) mois**.

**Article 2 :** Le représentant de la société adjudicataire est prié de se présenter à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral dès publication de la présente décision, dans un délai maximal de **sept (07) jours**, pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-



# CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

**DECISION N° 1231/16/DG/CNPS DU 20 SEPTEMBRE 2016 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 13/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 05 AOUT 2016 RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLÔTURE DE L'IMMEUBLE SIÈGE CÔTÉ MÉDECIN CONSEIL NATIONAL ET DE RÉHABILITATION DE CELLE EXISTANTE, EN PROCÉDURE D'URGENCE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

- **VU** Le Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- **VU** le Décret n°99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- **VU** le Décret n°2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- **VU** le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- **VU** le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- **VU** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- **VU** l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- **VU** la Circulaire n°0004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- **VU** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- **VU** l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 13/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 05 Aout 2016
- **VU** le procès-verbal des travaux de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CNPS en sa session du 08 Septembre 2016 ;

## DECIDE:

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'Appel d'Offres National Ouvert n° 13/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 05 Aout 2016 relatif aux travaux d'extension de la clôture de l'immeuble siège côté Médecin Conseil National et de réhabilitation de celle existante, en procédure d'urgence, est déclaré infructueux, aucune entreprise n'ayant soumissionné le Marché considéré.

**Article 2<sup>ème</sup>.** - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 20 Septembre 2016

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier**

## CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

**DECISION N° 1242/16/DG/CNPS DU 21 SEPTEMBRE 2016 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 16/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 18 AOÛT 2016 POUR LA CONSTRUCTION DES BÂCHES À EAU SUR LES SITES DES CENTRES DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE YAGOUA, MAROUA, GAROUA, BUÉA, EDÉA ET EBOLOWA, EN PROCEDURE D'URGENCE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

- VU le Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- VU le Décret n°99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- VU le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Circulaire n°0004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- VU la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 16/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 18 août 2016 ;
- VU le procès-verbal des travaux de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CNPS en sa session du 08 septembre 2016 ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- L'Appel d'Offres National Ouvert n° 16/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 18 août 2016 pour la construction des bâches à eau sur les sites des centres de prévoyance sociale de Yagoua, Maroua, Garoua, Buéa, Edéa et Ebolowa, en procédure d'urgence est déclaré infructueux.

**Article 2.**- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 21 Septembre 2016

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier**

**PUBLICITÉ**

**Service e-JDM**  
JDM Electronique



*Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.*

**Service e-CNE**  
CNE Electronique



*Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.*

### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant  
ou  
Point Focal

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*): ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

### Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 [www.arpmp.cm](http://www.arpmp.cm)



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...**  
**La meilleure information sur les Marchés Publics !**